

## APPEL A PROJETS (AAP)

# DEFFINOV – Tiers-Lieux !

Dispositifs France Formation Innovante – Tiers-lieux

### [Foire aux questions \(FAQ\)](#)

Dernière mise à jour : **16/10/23**

### [Webinaire du vendredi 29 septembre 2023](#)

#### 1) Est-ce qu'il y a un public cible pour cet AAP ?

Le public cible de cet AAP sont, de manière générale, les actifs. Ici, on entend par « actifs », les personnes qui sont salariées, mais également tous celles qui sont en recherche d'emploi. Par ailleurs, une priorité sera donnée aux personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'insertion professionnelle.

#### 2) Est-il possible de financer une action de formation dans le cadre de cet AAP ?

L'objectif de cet AAP n'est pas de financer une action de formation. Toutefois, une action de formation sera financée seulement si celle-ci se fait dans une logique d'expérimentation. Pour que cette action de formation soit considérée comme expérimentale, il faut nécessairement qu'elle soit nouvelle dans les champs d'intervention de la structure candidate qui se positionne.

#### 3) Quels sont les Tiers-Lieux (TL) labellisés à Mayotte ?

Deux Tiers-Lieux sont labellisés au travers d'un appel à manifestation d'intérêts (AMI) national :

- Kaja Kaona : Association Loi 1901, située à Tsoundzou 1 ;
- Ligue de l'enseignement : Qui se situe à Cavani.

#### 4) Comment cela se passe lorsqu'on est à la fois Tiers-Lieu et Organisme de formation (OF) ?

« Dans le cas où un tiers-lieu serait également organisme de formation, ce dernier ne pourra déposer sa candidature seule et devra réunir d'autres acteurs dans sa démarche, tiers-lieux ou organismes de formation (selon le portage choisi). » (C.f cahier des charges, page 15).

## APPEL A PROJETS (AAP)

# DEFFINOV – Tiers-Lieux !

Dispositifs France Formation Innovante – Tiers-lieux

### Webinaire du jeudi 5 octobre 2023

#### 5) Est-il possible de se mettre en consortium avec des acteurs qui sont hors du territoire ?

L'objectif du déploiement de cet AAP sur le territoire de Mayotte est de mettre en avant, et de soutenir le développement des structures qui sont implantées sur le territoire pour ainsi favoriser les échanges et les projets communs entre acteurs locaux qui interviennent dans la formation.

#### 6) Un tiers-lieu qui est aussi OF peut-il s'associer à un OF pour répondre en tant que tiers-lieu, puis s'associer à un autre tiers-lieu dans le cadre d'une autre réponse pour répondre en tant qu'OF ?

Oui, cela possible, seulement s'il y a une cohérence sur le projet et que les deux projets ne sont pas identiques. Chaque projet soumis sera analysé et évalué sur la base des critères énoncés dans le cahier des charges (C.f cahier des charges, page 16).

Illustration : Imaginons un TL qui répond au sud avec un OF en tant que TL ; et le même TL qui répond au nord avec un autre TL mais en tant qu'OF.

#### 7) Peut-on soumettre notre projet pour avis avant de le déposer ?

Il est possible d'accompagner les porteurs de projet dans la définition de leur projet pour que ce dernier en cohérence avec les attendus du cahier des charges. Néanmoins, du fait du délai qui est très serré, il sera compliqué, pour nous (DEETS Mayotte), de donner nos avis sur l'ensemble des dossiers qui nous seront soumis.

Toutefois, vous pouvez soumettre les potentiels lieux que vous souhaitez positionner en TL afin que nous puissions l'évaluer sur la base de cinq faisceaux d'indices, pour déterminer si tiers-lieu il y a. On se donnera le temps d'aller visiter les lieux proposés lors de l'instruction.

## APPEL A PROJETS (AAP)

# DEFFINOV – Tiers-Lieux !

Dispositifs France Formation Innovante – Tiers-lieux

### Autres

#### 8) Peut-on soumettre une proposition avec un tiers lieu associé à une entreprise individuelle qui propose des formations sans être officiellement déclarée comme Organisme de Formation (OF) ?

cohérence avec les attendus du cahier des charges. Néanmoins, du fait du délai qui est très serré, il sera compliqué, pour nous (DEETS Mayotte), de donner nos avis sur l'ensemble des dossiers qui nous seront soumis.

1/ L'organisme qui propose des prestations de formation doit être officiellement déclaré et certifié Qualiopi lors du dépôt (ou en cours de certification)

#### 9) Est-il possible de répondre à l'appel à projet avec un tiers lieu en phase de création ?

cohérence avec les attendus du cahier des charges. Néanmoins, du fait du délai qui est très serré, il sera compliqué, pour nous (DEETS Mayotte), de donner nos avis sur l'ensemble des dossiers qui nous seront soumis.

Si le local est existant, et est en capacité d'accueillir du public au moment du dépôt, il semblerait que vous avez la possibilité de faire le consortium avec le lieu identifié. Toutefois, comme indiqué dans le CDC, Durant l'instruction des dossiers, les membres du comité de sélection se donnent la possibilité de se rendre sur le ou les site.s identifié.s « Tiers-Lieux » afin de l'évaluer sur la base des 5 critères cités ci-dessus (Cf p.8 CDC).

## APPEL A PROJETS (AAP)

# DEFFINOV – Tiers-Lieux !

Dispositifs France Formation Innovante – Tiers-lieux

### Webinaire du vendredi 13 octobre 2023

#### 10) Qu'est-ce qu'on entend par TL ?

Un tiers-lieux peut se définir « *comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place).*

*Ce sont des lieux du faire ensemble : des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs. »<sup>1</sup>*

Dans le cadre de cet AAP, le porteur de projet peut nous proposer des lieux qui, selon eux, peuvent être tiers-lieux, s'ils répondent aux 5 critères énoncés à la page 7 et à la page 8 du cahier des charges.

#### 11) Qu'est-ce qu'on entend par « dépasser une logique d'équipement » ?

Cet AAP peut financer de l'équipement, seulement si c'est en lien avec les objectifs visés par cet AAP (Cf p. 13 CDC<sup>2</sup>) et que cela rentre dans un projet global structurant nécessitant d'investir dans de l'équipement.

#### 12) Doit-on se positionner qu'avec les deux TL labellisés ?

Le Cahier des charges n'oblige pas le porteur de projet à s'associer qu'avec les tiers-lieux labellisés.

Dans le cadre de cet AAP, le porteur de projet peut nous proposer des lieux qui, selon eux, peuvent être tiers-lieux, s'ils répondent aux 5 critères énoncés à la page 7 et à la page 8 du cahier des charges.

#### 13) Est-ce que cet AAP finance des formations pour faire monter en compétence les équipes du tiers-lieux et ceux du centre de formation ?

Ce n'est pas l'objectif de cet AAP. Il n'est pas possible de financer une formation pour faire monter en compétence vos propres équipes. La logique est que vous ne pouvez pas être porteur de projet et bénéficiaire.

<sup>1</sup> <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/>

<sup>2</sup> CDC = Cahier des charges

## **APPEL A PROJETS (AAP)**

# **DEFFINOV – Tiers-Lieux !**

**Dispositifs France Formation Innovante – Tiers-lieux**

### **14) Les centres de formation doivent-elles être dans le même lieu géographique que le tiers-lieux identifié ?**

Non, ce n'est pas une obligation.

### **15) Une même structure peut s'associer à plusieurs structures sur différentes communes pour répondre à cet AAP ?**

Oui, cela est possible. Cela dit, il faut que ces positionnements multiples soient cohérents et répondent à une logique correspondant aux exigences du cahier des charges.

### **16) Si les collectivités développent un tiers-lieux, au niveau de la gouvernance, est-il obligé d'avoir une structure associative qui anime le tiers lieu ?**

Dans le cadre de cet AAP, nous ne statuons sur la gouvernance choisie par les tiers-lieux en matière de la composition des membres et de l'animation principale.

Nous allons être davantage regardant que sur les 5 critères énoncés à la page 7 et à la page 8 du cahier des charges.

### **17) Sommes-nous sur un financement à 100% ?**

L'Etat finance à hauteur de 70 % si le projet se situe dans le grand Mamoudzou, en dehors le financement s'élève à 80% du coût total (hors du grand Mamoudzou). Vous avez les règles portant sur les modalités de financement à partir de la page 12 du cahier des charges.

### **18) La commune de Dembéné se situe bien hors du grand Mamoudzou ?**

Oui, elle se situe bien hors du grand Mamoudzou.